

FORMULAIRE D'ENTENTE ET DE MODIFICATION – SERVICE DE RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE



(Applicable uniquement aux fonds Mackenzie FuturePath)

Veuillez lire la section 5 – Modalités avant de remplir ce formulaire.

Cochez une case : ☐ Nouveau ☐ Modification ☐ Fin

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'INVESTISSEUR

☐ Nouveau compte (une demande d'ouverture de compte dûment remplie est requise)

Numéro de compte Mackenzie existant

Prénom du titulaire du compte

Nom de famille du titulaire du compte

Nom de la société par actions, de la fiducie ou de l'association

Prénom du cotitulaire du compte (le cas échéant)

Nom de famille du cotitulaire du compte (le cas échéant)

2. CONSEILLER FINANCIER

Nom du représentant

9606

Courtier

Numéro de solution du représentant (code de conseiller)

Courriel du représentant

3. RÉPARTITION CIBLE DES PLACEMENTS

Indiquez un pourcentage pour chaque fonds ou portefeuille à inclure dans la répartition cible de votre actif lors du rééquilibrage.

NOM DU FONDS*	RÉPARTITION CIBLE (EN %)	NOM DU FONDS*	RÉPARTITION CIBLE (EN %)
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath		Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie FuturePath	
Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath		Fonds américain de base Mackenzie FuturePath	
Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath		Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath	
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath		Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath	
Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath		Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath	
Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath		Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	
Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath		Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath	
Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath		Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	
Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath		Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath	
Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath		Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	
Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath		Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath		Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	
Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath		Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	
Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath			100 %

* Il y aura rééquilibrage automatique pour chaque structure de frais ou série dans votre compte dont le nom de fonds est indiqué ci-dessus.

4. INSTRUCTIONS POUR LE SERVICE DE RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE

Le présent formulaire doit être reçu au moins cinq jours ouvrables avant la date de rééquilibrage choisie (si elle est fournie) pour permettre le traitement. Les formulaires reçus moins de cinq jours ouvrables avant la date pourront être traités dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

A. Date de rééquilibrage (facultatif) :

Date (JJ MMM AAAA)

À moins d'indication contraire, le rééquilibrage du compte aura lieu immédiatement pour que la répartition corresponde à celle indiquée dans le formulaire, ci-dessus. Si vous choisissez de ne pas procéder à un rééquilibrage immédiat, la répartition de votre actif demeurera la même jusqu'à la prochaine date de rééquilibrage prévue.

B. Fréquence (obligatoire) :

☐ Cochez la case ci-contre si vous ne souhaitez pas que le rééquilibrage du compte ait lieu immédiatement.

☐ Ponctuelle (comme demandé) ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle

C. Pourcentage d'écart (requis uniquement pour un rééquilibrage automatique périodique)

☐ 2 % ☐ 3 % ☐ 4 % ☐ 5 % ☐ 6 % ☐ 7 % ☐ 8 % ☐ 9 % ☐ 10 %
☐ 2,5 % ☐ 3,5 % ☐ 4,5 % ☐ 5,5 % ☐ 6,5 % ☐ 7,5 % ☐ 8,5 % ☐ 9,5 %

5. MODALITÉS

- Vous pouvez choisir un rééquilibrage automatique ponctuel, périodique, ou les deux.
- Si vous choisissez un rééquilibrage ponctuel, le rééquilibrage aura lieu à la **date de rééquilibrage**, à condition que le présent formulaire soit reçu au moins **cinq jours ouvrables avant cette date**. Si aucune date de rééquilibrage n'est fournie, ou si le formulaire n'est pas reçu suffisamment à l'avance, le rééquilibrage aura lieu dans les **cinq jours ouvrables suivant la réception** du présent formulaire.
- Le rééquilibrage automatique a lieu à la fréquence que vous avez choisie, lorsque la valeur marchande de vos placements atteint ou dépasse le pourcentage d'écart sélectionné, au-delà ou en deçà de la répartition cible de votre actif.
- Vous pouvez également détenir des parts d'autres fonds Mackenzie FuturePath dans le même compte et les séparer des fonds que vous souhaitez inclure dans le service de rééquilibrage. Le rééquilibrage automatique n'aura lieu qu'entre les fonds sélectionnés.
- Si vous achetez des parts d'un nouveau fonds qui ne faisait pas partie de la répartition cible des placements sans fournir de nouvelles instructions à Placements Mackenzie, au moment du rééquilibrage automatique suivant, le fonds dont vous avez acheté des parts ne fera pas partie de la répartition cible des placements.
- Vous pouvez modifier la répartition cible de vos placements, la fréquence des rééquilibrages automatiques et le pourcentage d'écart en tout temps en fournissant le formulaire dûment rempli contenant vos nouvelles instructions (il faut aussi remplir les champs pour lesquels il n'y a pas de changement).
- Il n'y a pas de frais distincts pour ce programme. Le rééquilibrage automatique peut entraîner des gains et des pertes en capital pour les placements non enregistrés.
- Vous conservez toujours l'option de suspendre ou d'interrompre le présent service, de modifier votre répartition cible, les fourchettes de rééquilibrage automatique ou la fréquence des rééquilibrages automatiques de votre portefeuille en fournissant des instructions écrites additionnelles que vous ou votre courtier nous faites parvenir au moyen du *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique*. Vous pouvez également à tout moment demander un rééquilibrage automatique de votre portefeuille hors de la période de rééquilibrage automatique prévue. Sachez que, dans certains cas, un rééquilibrage automatique manuel pourrait entraîner des frais de négociation à court terme.
 - Il n'y a pas de frais de négociation à court terme à payer pour les opérations qui ont lieu dans le cadre du service de rééquilibrage automatique. **Un rééquilibrage manuel ponctuel peut entraîner des frais de négociation à court terme.**

Rachats :

- Les rachats seront traités conformément aux procédures habituelles relatives aux fonds communs de placement.
- Si vous demandez le rachat de tous vos placements dans un fonds qui faisait partie de votre répartition cible sans nous fournir de *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique* modifié, nous procéderons au rééquilibrage des fonds restants dans votre portefeuille et réaffecterons proportionnellement votre actif entre les fonds qui font partie de votre répartition cible actuelle (**y compris le fonds pour lequel vous avez demandé un rachat**) au moment du prochain rééquilibrage automatique prévu.

Transferts :

- Les transferts seront traités conformément aux procédures habituelles relatives aux fonds communs de placement.
- Comme pour les rachats, le portefeuille sera rajusté en fonction des pourcentages cibles existants à la prochaine date de rééquilibrage, à moins qu'un *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique* indiquant une modification des pourcentages et des fonds ne nous soit envoyé.

6. AUTORISATION DU CLIENT

Autorisation du client :

Je conviens (nous convenons) par les présentes de participer au Service de rééquilibrage automatique Mackenzie FuturePath tel qu'il est décrit dans le prospectus simplifié du groupe de fonds Mackenzie FuturePath ou dans le prospectus simplifié d'autres fonds Mackenzie FuturePath. J'autorise (nous autorisons) par la présente Placements Mackenzie à rééquilibrer automatiquement mon (notre) compte selon la fréquence et l'écart indiqués ci-dessus en effectuant des opérations d'échange afin de revenir à la répartition cible établie si la répartition d'un ou de plusieurs placements s'en écarte d'un pourcentage supérieur au pourcentage d'écart sélectionné. Je reconnais (nous reconnaissons) que le rééquilibrage automatique sera effectué conformément aux modalités indiquées dans la section ci-dessous. Je comprends (nous comprenons) que les opérations requises pourraient avoir une incidence fiscale sur les comptes non enregistrés. Le Service de rééquilibrage automatique Mackenzie Future Path continuera jusqu'au moment où Placements Mackenzie recevra des instructions de ma (notre) part demandant la suspension ou l'arrêt du service. Si la totalité des parts investies dans l'un ou plusieurs des fonds choisis dans ma (notre) répartition cible est rachetée ou échangée/transférée dans des fonds qui ne font pas partie de la répartition cible sans que de nouvelles instructions permanentes aient été fournies à Placements Mackenzie par l'entremise de mon conseiller, à la prochaine date de rééquilibrage, l'actif restant détenu dans les fonds de ma (notre) répartition cible actuelle sera redistribué proportionnellement dans ces fonds, y compris dans le ou les fonds desquels des parts ont fait l'objet du rachat ou de l'échange/transfert de sortie. Le Service de rééquilibrage automatique Mackenzie FuturePath est décrit dans le prospectus simplifié de chaque fonds y étant admissible et cette description, telle que modifiée de temps à autre, est intégrée aux présentes par renvoi.

Rééquilibrage automatique :

Placements Mackenzie effectuera le suivi de votre portefeuille selon la fréquence que vous avez choisie et qui est énoncée dans la présente entente. Vos avoirs en portefeuille seront rééquilibrés à chaque « date de rééquilibrage » (selon la fréquence que vous avez choisie) lorsque la pondération de toute catégorie d'actif, à la date de rééquilibrage, s'écartera de la répartition cible d'un pourcentage égal ou supérieur au pourcentage d'écart que vous avez choisi et qui est énoncé dans la présente entente. Nous échangerons les avoirs détenus dans votre compte en achetant ou vendant en votre nom les fonds dont la répartition actuelle s'écarte le plus de leur répartition cible, afin de limiter le plus possible le nombre d'opérations et uniquement dans la mesure où ces opérations sont nécessaires pour qu'aucune des répartitions actuelles ne s'écarte des répartitions cibles d'un pourcentage supérieur au pourcentage d'écart que vous avez sélectionné. Aucun nouveau fonds ne fera l'objet d'une substitution dans votre portefeuille à moins que vous fournissiez un *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique* à jour. Vous pourrez, de temps à autre, nous transmettre des directives de rééquilibrage à l'extérieur de la fréquence énoncée dans la présente entente. Nous procéderons alors au rééquilibrage de votre portefeuille en fonction des paramètres, autres que la fréquence de rééquilibrage automatique, énoncés dans la présente entente. Vous ne recevrez pas d'avis préalable concernant les opérations effectuées à des fins de rééquilibrage automatique, et vous et votre conseiller autorisez par les présentes Placements Mackenzie à effectuer ces opérations.

Si vous souhaitez apporter une modification aux instructions relatives au Service de rééquilibrage automatique Mackenzie FuturePath, faites parvenir un nouveau *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique* à Placements Mackenzie.

Généralités :

- Vous pouvez mettre fin à votre participation au Service de rééquilibrage automatique Mackenzie FuturePath à tout moment en nous faisant parvenir un avis écrit à cet effet. Pour recommencer à participer, vous devez soumettre un nouveau *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique* Mackenzie FuturePath.
- Vous pouvez modifier les instructions que vous nous avez fournies en tout temps en nous fournissant de nouvelles instructions au moyen du *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique* Mackenzie FuturePath.
- Placements Mackenzie ne saurait être tenue responsable de votre placement et de vos décisions de rééquilibrage automatique. Veuillez discuter de ces questions avec votre conseiller. Placements Mackenzie ne fait aucune représentation quant au rendement de tout fonds ou portefeuille. En signant la présente entente, vous vous engagez à assumer tous les risques liés à votre placement et reconnaissez que votre conseiller vous a expliqué tous les risques liés à chacun de vos placements et portefeuilles ainsi que les risques liés aux placements en général et à l'utilisation d'un programme de répartition de l'actif.
- Placements Mackenzie peut mettre fin à cette entente à tout moment moyennant un préavis écrit à votre intention.
- Si l'une quelconque des dispositions de la présente entente est jugée invalide, illégale ou inexécutable, cette nullité, illégalité ou impossibilité d'exécution n'aura aucune incidence sur les autres dispositions.
- La présente entente est régie conformément aux lois de l'Ontario.

Les parties ont signé la présente entente en convenant d'être liées par ses modalités.

X

Signature du titulaire du compte

Date (JJ MMM AAAA)

X

Signature du cotitulaire du compte (le cas échéant)

Date (JJ MMM AAAA)

X

Signature du courtier/représentant

Date (JJ MMM AAAA)

Envoyez le *Formulaire d'entente et de modification – Service de rééquilibrage automatique* à Placements Mackenzie par la poste, par service de messagerie ou par télécopieur.

EFFACER

Placements Mackenzie | 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1 | Téléphone : 1-800-387-0615 | Télécopieur : 1-866-766-6623 | Courriel : service@mackenzieinvestments.com